

**EXTRAIT****du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet : -----

Reprise des concessions  
en état d'abandon des  
cimetières de la  
Commune de Le Teil

L'An Deux Mille Vingt, le vingt huit septembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 28  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Dersi (pouvoir à Keskin).

Absente non excusée : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Chabaud.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R 2223-6, R 2223-12 à R 2223-21, L 2223-4, L 2223-17 et L 2223-18.

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, les 18 mai 2016 et 20 février 2020, constatant l'état d'abandon des concessions.

Dans les cimetières de la commune, plusieurs terrains concédés à perpétuité ou pour 100 ans, font l'objet d'abandon du fait de la disparition des familles ou de défaillances des successeurs. La multiplication de ces emprises en état d'abandon a des conséquences sur l'aspect solennel de ces lieux et il convient donc d'y remédier.

Les dispositions des articles L 2223-17 et L 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières. Cette procédure a donc été engagée par la ville de Le Teil pour les concessions ayant plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation a plus de dix ans et qui sont en état d'abandon, selon les termes des articles précités. Ceci concerne 57 concessions.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par un premier procès-verbal du 18 mai 2016, puis par un second, reporté suite au séisme du 11 novembre 2019, au 20 février 2020.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée, notamment par l'affichage à l'entrée des cimetières et à la porte de la mairie, mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévus par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Il convient à présent de procéder à la clôture de la procédure en vous prononçant sur la reprise des concessions en état d'abandon, dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- Constate que les concessions mentionnées dans la liste annexée à la présente délibération sont réputées en état d'abandon,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**



**ANNEXE**

**Liste des concessions constatées en état d'abandon**

**CIMETIERE DE FRAYOL**

- 218 - Mr et Mme BORONAD Pierre et BORONAD née LAGIER Marguerite  
293 - concession sans nom

**CIMETIERE DE MELAS HAUT**

- 2 ROBERT Germain  
6 FRANCESCHET Elise  
8 MAZON Casimir  
54 DORIER  
71 GUILHON Hyacinthe  
84 ROUCHY Emile et Léonie  
87 BERANGER Maria  
89 ARRAMBOURG François  
106 GALLICHET Henri  
146 sans nom  
155 JULLIEN Henri Laurent  
163 COSTE Eugène  
197 BATTIER DUPRET PINET  
219 BONTEMS Chretien  
247 CROZIER Marcel  
266 OZIL Etienne

**CIMETIERE TEIL CENTRE**

- 53 PLANET  
70 COMTE-CHARBONNET  
72 LEBOUCHARD  
102 OLLIER  
129 sans nom entre JEAN et BOURG  
175 COMBE AVIAS  
188 BAUME  
239 FAYETTE Louise  
249 IMBERT Marie Blanche veuve SABATIER  
275 VALETTE  
301 AUZELY Casimir  
307 AUDIGIER

317	ROCHE
321	BOUVIER
333	PALANCA
337	BERTRAND
350	LECHE BLANC
369	GAMONET
379	VERNET
394	DOIZE FROMENT
395	SERVE
407	RICHARD
412	ALLIGNOL
437	DEBES
438	GARY BRUYER
456	VOLLE
470	BORNE
496	RIBES
509	BARDIN SIGNORET
572	LAMORTE
577	VERNET
591	ROCHETTE LAFAY
598	BRUN
618	KESSLER
628	MEJEAN MONTEIL
633	LADREYT AVON
640	OLLIER
659	REYMOND.

-----